



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/12/21

Reçu en Préfecture le : 15/12/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211214-120919-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 14 décembre 2021
D - 2021 / 444

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

M. BOUISSON présent à partir de 15h15, M. FETOUH présent à partir de 15h25, M. MARI présent à partir de 16h06.

Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M. ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M.

BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M. GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS

**Bordeaux. 13 rue Thiac. Acquisition par la Ville de
Bordeaux d'une emprise terrain de 974 m² environ à
détacher de la parcelle métropolitaine cadastrée KV182.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire de la parcelle cadastrée KV182 d'une contenance cadastrale de 1 939 m², située n°13 rue Thiac à Bordeaux.

Cette parcelle - composée de l'hôtel Dufau de Lamothe et d'un jardin arrière - a été acquise en 2012 auprès de l'Etat. La motivation initiale de cette acquisition reposait sur la création d'un parking en ouvrage dans le cadre de la politique de stationnement de proximité . Ce projet a finalement été abandonné en raison d'une faisabilité économique défavorable et d'un manque d'adhésion des riverains.

Aujourd'hui, la Ville de Bordeaux envisage la création d'un jardin de proximité, intégrant notamment des jeux d'enfants, des espaces dédiés au développement de l'agriculture urbaine, et probablement l'installation d'une structure d'accueil consacrée aux femmes victimes de violences. Outre l'agrément pour les riverains, ce projet présente l'intérêt d'accompagner la mise en valeur de l'hôtel particulier qui fait actuellement l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques.

La mise en œuvre des travaux d'aménagement est programmée dans le courant du 2^{ème} semestre 2022, dans la perspective de son ouverture au public au cours du 2^{ème} trimestre 2023.

A cet effet, il est proposé de procéder dès à présent à l'acquisition de l'emprise nécessaire à ce nouvel espace public, d'une superficie de 974 m² environ, situé sur le jardin arrière de l'hôtel.

S'agissant , au regard de son motif d'acquisition, d'un bien relevant du domaine public de Bordeaux Métropole, il est précisé que conformément à l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *Les biens des personnes publiques (...) qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.* »

Par délibération n° 2007/440 du 22 juin 2007, Bordeaux Métropole s'est doté d'une politique foncière qui fixe notamment les règles d'intervention foncière entre Bordeaux Métropole et ses communes membres. Plus précisément, en matière de cession de terrain métropolitain, le principe retenu est celui d'une cession à hauteur de 75 % du prix fixé par la Direction Immobilière de l'Etat si son objet porte sur des compétences et l'exercice d'un service public relevant de la collectivité qui acquiert.

L'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2021-33063-32150 en date du 5 mai 2021 valorise le bien à hauteur de 100 000 € HT pour 988 m².

Aussi, l'acquisition de ce bien, constitué d'une emprise de 974 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée KV182 d'une contenance cadastrale de 1 939 m², interviendrait au prix de 73 937,25 € HT sur le fondement de l'avis de la DIE et de la délibération précitée, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que ce projet de création d'espace public concourt pleinement aux objectifs d'intérêt général de la commune,

- Décider l'acquisition sans déclassement préalable auprès de Bordeaux Métropole d'une emprise de terrain nu d'une superficie de 974 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée KV182 d'une contenance cadastrale de 1 939 m², située 13 rue Thiac à Bordeaux, au prix de 73 937,25 € HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique.

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 21, compte 2111, fonction 020 du budget de l'exercice en cours de la ville de Bordeaux.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tous autres documents se rapportant à cette mutation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

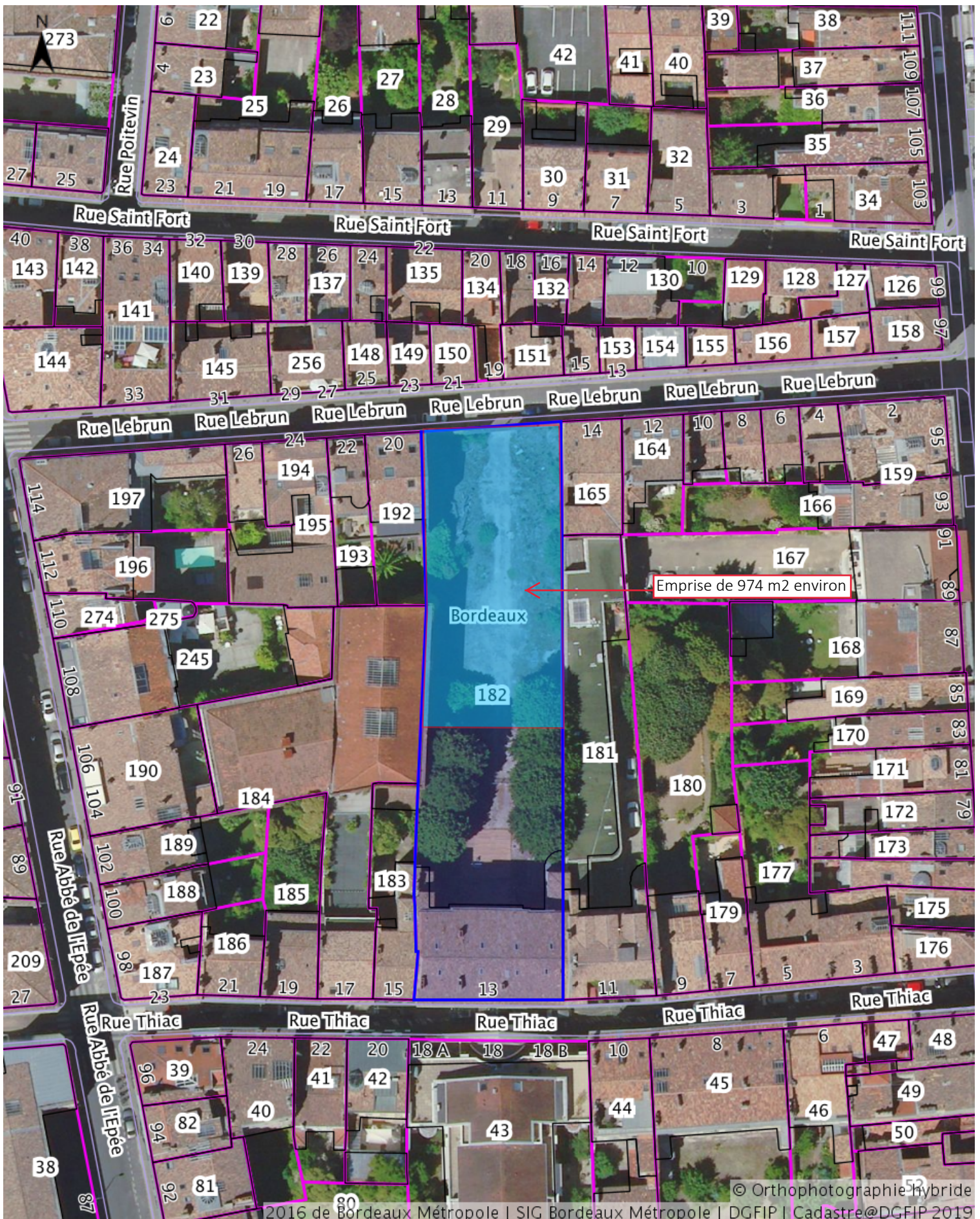
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Bordeaux - Parcelle KV182

Emprise à acquérir par la Ville de Bordeaux



Cette cartographie, produite par le SIG Carto WEB de Bordeaux Métropole, est indicative : elle n'a aucun caractère opposable.